



LAISSEZ-LES-VIVRE
SOS FUTURES MÈRES

“Le Courrier de LAISSEZ-LES-VIVRE SOS FUTURES MÈRES”

juillet - août - septembre 2016
Trimestriel - Prix : 4,5 €

N° 190



Mise à prix une maman et son bébé



IL A TENU SES PROMESSES

Dossier réalisé par Pierre et Béatrice VOUTERS

Communiqué de Laissez-les-Vivre du 3 mai 2012

Mais que peut on lui reprocher : il a tenu ses promesses.
**COMMUNIQUE DE LAISSEZ-LES-VIVRE SOS
FUTURES MERES du 3 mai 2012.**

Après avoir répété à SEIZE REPRISES durant le duel télévisé :
“MOI, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, JE.....”, on peut
résumer le programme HOLLANDE quant à la vie humaine
par la formule : “ **Moi, président de la République, je livrerai
la France aux lobbys de la mort !** ”.

On ne peut que regretter que les candidats n'aient pas abordé
au cours du débat télévisé les thèmes de société, enjeux réels
des élections, sur lesquels leurs professions de foi sont
fondamentalement opposées. Cela aurait permis de dévoiler aux
téléspectateurs la force des groupes de soutiens qui sont aux côtés de
M. Hollande et la dangerosité de son éventuelle élection.

En considérant que le Sénat a déjà été conquis par la gauche
et ne pourra donc pas se comporter en contre-
pouvoir ni du moins en chambre de réflexion, force est
de constater que les groupes de pression risquent de
pouvoir donner libre cours à leurs revendications. Leurs
déclarations d'allégeance à M. Hollande dès le 25 avril 2012 est
révélatrice à cet égard.

Ce même 25 avril a vu à la fois l'engagement de SOS
Racisme, des principaux lobbys homosexuels et le lancement de la
pétition “ Les droits de la femme passent par la gauche ”. Cette
pétition, à l'origine de laquelle on trouve Caroline de HAAS, la
grande prêtresse de la théorie du “ genre ”, a été initiée par 150
féministes, parmi lesquelles des dirigeantes anciennes et actuelles
du Planning Familial, les militants duquel Planning pourront
prétendre bénéficier d'un “ congé engagement ” rémunéré
promis par le candidat socialiste pour “ intervenir ” dans les
écoles primaires dès le CP.

Les féministes obtiendront donc LEUR ministère qui, comme
elles l'affirment, sera “un outil politique déterminant pour
inventer une autre société” dans laquelle, comme le revendique
depuis des années une autre signataire de cette pétition,
Dominique MEDA, mari et femme seront imposés séparément
et les allocations familiales transformées en crédit d'impôts
pour financement de frais de garde

L'Association pour le Droit à Mourir dans la Dignité, de son
côté, avait déjà fait part “ de sa grande satisfaction de voir M.
Hollande faire sienne la proposition “d' aide active à mourir ”.
Le Comité National d'Action Laïque a reçu de la part de M.
Hollande une réponse conforme à ses objectifs.

SOMMAIRE

Page 2 : Communiqué de Laissez-les-Vivre du 3
mai 2012

Page 3 : Mise à prix une maman et son bébé

Page 4 : Contre la famille : 3 axes insidieux

Page 5 : Luxembourg, massacre d'une politique
familiale

Page 6 : Ils auraient pu ne pas naître

Page 7 : Une grande ville de l'Ouest bascule
vers le meilleur des mondes
Critère de rentabilité des crématoriums

Page 9 : Jim Caviezel et les lobbies

Page 10 : Comment l'espoir vient de l'Est

Page 11 : Vie de l'association
Annonce 11 novembre

Page 12 : SOS

Ce sont ces groupes de pression qui, à tous les maillons du gouvernement et de l'administration, vont être en mesure de placer leurs pions de manière redoutablement efficace !

Ainsi chaque bulletin blanc, chaque bulletin nul ou chaque abstention donne directement

une demi-voix de plus au duo HOLLANDE-MELENCHON et à son programme mortifère, avec, en outre, l'assurance de l'inscription dans la Constitution du "droit" à l'avortement et du "droit" à l'euthanasie.

POLITIQUE ANTI-VIE

Mise à prix une maman et son bébé

La chasse est ouverte : mais celle-là c'est toute l'année car il ne s'agit pas d'une espèce protégée. Le petit humain est totalement traqué. Etre contre sa mise à mort n'a plus le droit que d'être une opinion personnelle qui ne doit en aucun cas influencer sur l'opinion publique ou sur les décisions individuelles. D'où les prises de position d'une violence inouïe tant contre les chaussons Docteur Dor dont le caractère catholique du message pro-vie est claire et nette que contre le site plus "dans le vent" "afterbaiz" accusé de tromperie. Reste à délimiter pour Madame Rossignol ce que les pro-vie ont exactement le droit de faire à part assister en silence chez eux au massacre des innocents en le finançant ainsi que la propagande effectuée sans relâche au près de leurs proches, de leurs enfants.

Si les aiguilles à tricoter et les pompes à vélo semblent avoir disparu nous avons désormais beaucoup évolué nous disposons de l'acide chlorhydrique avec le RU 486 ELLA ONE, NORLEVO, de l'aspirateur avec l'avortement par aspiration ou du mixeur avec l'avortement par curetage et bientôt d'implants dans le cerveau ou de protéines dénommées "opsines" pour réduire au silence ceux qui continueraient à penser mal. Mais pour l'instant que faire pour eux comment les neutraliser censure, amende, menace de prison.

Pour l'instant au titre de la loi Neiertz d'entrave à l'IVG est condamnable le fait d'empêcher ou de tenter d'empêcher de pratiquer un avortement. La sanction peut aller jusqu'à 30.000 euros d'amende. Par exemple d'après la jurisprudence du Conseil d'Etat sont réprimés le fait d'inciter à la violence et d'entrer dans les avortoirs et de diffamer le personnel. Après avoir fait tout ce qui était possible de faire pour favoriser l'avortement ; suppression du délai de réflexion, remboursement à 100 % des actes médicaux précédant l'avortement, extension de sa pratique aux sages-femmes, création d'une journée de l'avortement le 26 septembre qui se superpose à la journée de la femme du 8 mars, Madame Touraine s'attaque désormais aux sites qui diffusent

une information objective. Non contente d'avoir payé Google pour obtenir la première place sur internet, elle entend désormais instituer un délit d'entrave numérique à avortement. Selon elle une réponse pénale s'imposerait à l'encontre des sites qui tendraient à induire délibérément en "erreur", ou à fournir des indications, allégations ou présentations "faussées" ou de nature à induire délibérément en erreur dans un but dissuasif. Une telle loi en viendrait à instituer un véritable délit d'opinion. C'est ce que redoutent beaucoup d'analystes qu'ils soient d'ailleurs hostiles ou non à l'avortement.

Il s'agirait bien en effet d'une tentative de main-mise sur internet. En effet comment délimiter délit d'entrave et délit d'opinion ? Il est certain qu'avec un tel programme il deviendrait quasiment impossible de fournir le moindre renseignement objectif. Un amendement avait été déposé par le Ministère des Familles, de l'Enfance et des droits des Femmes visant à instituer un délit d'entrave numérique. Cet amendement a été déposé au Sénat le 4 octobre lors de l'examen d'un article concernant l'accès aux données de santé pour les jeunes. Cet article s'insère dans le projet de loi "Egalité et Citoyenneté". Françoise Gatel sénatrice U.D.I et rapporteuse dudit projet a déclaré qu'elle donnerait un avis défavorable à l'examen de cet amendement le déclarant irrecevable.

En le qualifiant de "cavalier législatif", elle entend bien prouver que l'amendement n'a rien à voir avec le sujet traité par le projet de loi. Si l'Etat fixait les règles s'insurge par ailleurs la juriste Adrienne Charmet de l'association : "Quadrature du Net" cela deviendrait dangereux, nous serions en présence d'un début d'engrenage. Les professeurs Dominique Reynié de l'Institut d'Etudes politiques et Bertrand Matthieu de Université de Paris I s'inquiètent également : "Tous deux pensent qu'il est dangereux pour les libertés publiques d'accepter de telles restrictions d'expression sur internet" Instaurer un contrôle d'objectivité sur le Net est inquiétant renchérit-il.

Contre la famille : 3 axes insidieux

Légitimement certains hommes politiques tentent d'évaluer l'effroyable destruction de la politique familiale au cours du quinquennat socialiste. Contre la famille nombreuse dont la baisse de pouvoir d'achat est estimée à environ 30 %, de nouvelles mesures insidieuses dont les méfaits se feront sentir ultérieurement se préparent déjà.

A - L'imposition à la source

Le 3 octobre 2015 à Saint-Cloud, nous organisons une soirée-débat l'imposition à la source, le bonheur en prime ? Les mauvaises mesures sont prises avec dissimulation, le moyen de les faire accepter est de les présenter comme étant favorable aux familles. Il s'agit de faire adopter l'idée qu'il y aurait une année blanche, sans imposition. et que cela pourrait ainsi se révéler leur être favorable. Or il semble qu'il n'y ait que les caisses de l'Etat qui se révèlent gagnantes. D'un côté les charges administratives vont se révéler lourdes pour les petites entreprises. et de l'autre le danger paraît important pour l'employé qui voudrait rester discret sur sa vie privée et familiale. A l'heure où les campagnes anti-discriminations n'ont jamais été aussi visibles, le risque est triple de se faire "épingler". Et le problème sera d'autant plus fort si le salarié dispose de revenus patrimoniaux, s'il veut occulter les revenus de son conjoint. Pour le Professeur Frédéric Douet, favorable à cette mesure, de l'Université de Paris Bourgogne, il s'agira bien là d'un moyen de gommer et de lisser tous les avantages induits par la conjugalité et la familiarisation de l'impôt.

Comme l'écrit Roland Hureaux dans le Figaro du 1^{er} septembre 2016, avec la folie du prélèvement à la source, l'impôt n'est plus consenti, voté par le Parlement comme le prévoit l'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. L'Etat devient une sorte de Big Mother selon l'expression de Michel SCHNEIDER qui vit du travail de ses citoyens dont il se nourrit, une sorte d'inverse de l'Etat Providence. Et ce d'autant plus que l'incitation à la dépense publique y est accrue.

B - La suppression du quotient familial

Il aura fallu plusieurs années de destruction familiale pour acclimater les esprits à cette réforme. D'abord c'est l'imposition familiale qui est en cause. Briser le cocon familial tel est le but des gouvernements successifs.

Séverine Lemièrre, chercheuse à l'Université de Paris X remet poing levé de façon quasi-marxiste en décembre

2013 un rapport qui prône l'individualisation de l'impôt. Qu'importe les dégâts d'une telle politique, une classe de travailleurs sous qualifiés est nécessaire pour l'accomplissement d'un tel programme. La députée Catherine Coutelle dépose un amendement en ce sens qui est assez largement rejeté. L'année suivante, rebelotte et cette fois c'est une femme au look beaucoup plus classique, qui effectue à peu près les mêmes propositions. Il s'agit de la directrice de l'E.N.A Natalie Loiseau. Elle s'affirme catholique mais en désaccord avec le magistère sur les idées sociétales " Nous voulons tout ". Par ce titre plutôt attrayant elle suggère de façon plus souple une séparation des déclarations. Et en décembre 2014 c'est à nouveau un amendement proposé par Catherine Coutelle qui se trouve rejeté bien que soutenu par un plus grand de députés que l'année précédente.



Frédéric Douet

En 2015, c'est finalement un amendement proposant l'imposition séparée facultative qui est retenu.

C - La suppression de la notion d'ayants droits

Les très mauvaises mesures sont prises dans la plus totale opacité. Ainsi, c'est dans un pays écrasé de chaleur et bouleversé par l'effroyable tragédie niçoise, que le plus subrepticement du monde la mesure a été prise à savoir la suppression de la notion d'ayant-droit. Car, derrière cette notion c'est tout le concept de famille qui disparaît et surtout celui du : " mâle breadwinner " que voulait déjà briser la sociologue Dominique Méda quand elle a écrit en 2008 : " La fin du modèle social français. " Le Plan de financement de Sécurité de la Sécurité Sociale 2016 prévoyait déjà cette mesure. Il s'agit déjà d'une vieille revendication d'Anne-Marie BROCAS, directeur à la D.R.E.E.S (Direction de la Recherche Evaluations Etudes et Statistiques) qui avait déjà envisagé ce dispositif dès 1999. Mais



Anne-Marie Brocas

comme, nous l'avons suggéré dans notre bulletin 186, qui relatait les conclusions de notre soirée débat du 3 octobre 2015 : " L'imposition à la source : le bonheur en prime ? " à l'époque les esprits n'y étaient pas encore prêts. Il aura fallu plusieurs années de destruction familiale pour acclimater les esprits à cette réforme. D'abord c'est l'imposition familiale qui est en cause. Briser le cocon familial tel est le but des gouvernements successifs. Les très mauvaises mesures sont prises dans

la plus totale opacité. Ainsi, c'est dans un pays écrasé de chaleur et bouleversé par l'effroyable tragédie niçoise, que le plus subrepticement du monde la mesure a été prise à savoir la suppression de la notion d'ayant-droit. Car, derrière cette notion c'est tout le concept de famille qui disparaît et surtout celui du : " mâle breadwinner " que voulait déjà briser la sociologue Dominique Méda quand elle a écrit en 2008 : " La fin du modèle social français ". La Plan de financement de Sécurité de la Sécurité Sociale 2016 prévoyait déjà cette mesure. Il s'agit déjà d'une vieille revendication d'Anne-Marie BROCAS, directeur à la D.R.E.E.S (Direction de la Recherche Evaluations Etudes et Statistiques) qui avait déjà envisagé ce dispositif dès 1999. Car à l'époque les esprits n'y étaient pas encore

prêts. Il aura fallu plusieurs années de destruction familiale pour acclimater les esprits à cette réforme. Mesure féministe, tant s'en faut, et pourtant en 2013, le site aufeminin.com détaillait le système d'ayant-droit, le présentant comme protecteur pour les femmes. Les féministes ne s'avèrent pas une fois de plus les meilleures amies des femmes. Et bien cette fois c'est bien officiel

Curieusement, le magazine Aufeminin.com semblait bien satisfaite de cette situation et ne pas souhaiter la remettre en cause, alors cette mesure est elle vraiment conçue pour les femmes? On est légitimement en droit de se poser la question. Le problème est bien que ce sont les féministes qui décident pour les femmes, mais cela bien sûr ce n'est ni la première ni la dernière fois.

POLITIQUE ANTI-FAMILLE EN FRANCE ET AILLEURS

Luxembourg, massacre d'une politique familiale

Le Luxembourg, exemple révélateur du massacre d'une grande politique familiale. Le massacre d'une grande politique familiale luxembourgeoise. Pourquoi est-ce si important alors que démographiquement son importance est assez faible ?

Le Luxembourg c'est un tout petit pays, pas plus grand qu'un demi-département français 570.000 habitants et pourtant il y avait une grande politique politique familiale qui maintenait la démographie à un niveau moins catastrophique que celle d'autres pays européens. Ce qui est intéressant, c'est l'évolution que ce pays a connu, elle reprend un schéma désormais bien rodé. Une majorité plutôt de droite fait adopter des lois légalisant l'avortement et par la suite une autre majorité socialiste démolit la politique familiale et qui en outre pour ce cas précis du Luxembourg achève un processus de séparation totale de l'Eglise et de l'Etat.

Il y avait en effet jusqu'au 1^{er} août 2016, une politique familiale favorisant les familles nombreuses et le nouveau gouvernement social-démocrate a annoncé et mis en œuvre son torpillage. Désormais a annoncé Catherine Cahen, la ministre de la Famille luxembourgeoise chaque enfant disposera d'une allocation de 265 euros par mois. Mais en revanche une famille de cinq enfants qui touchait 1.900 euros par mois ne bénéficiera plus que de 1.275 euros par mois. En annonçant que chaque enfant possède un droit identique aux allocations familiales et ne coûte pas proportionnellement plus s'il est issu d'une famille nombreuse, le gouvernement-

luxembourgeois a agi d'une manière parfaitement idéologique. Ce coût est-il proportionnel ou même dégressif comme le suggérait au début des années 90 une candidate socialiste française à la députation quand elle écrivait avec un certain cynisme dans sa profession de foi électorale : " Les familles nombreuses effectuent des économies d'échelle sur l'alimentation et l'habillement. " Idéologie socialiste qui récuse comme nataliste tout traitement spécifique en faveur du troisième enfant et des suivants et c'est pourtant pour eux que la situation devient différente, nécessité d'aménagement plus particulier concernant le temps de travail des femmes, voiture plus grande, logement plus spacieux. Ce traitement plus favorable en faveur du troisième enfant a toujours été refusé par l'idéologie malthusienne, généralement mais pas exclusivement véhiculée par les socialistes. Il est aussi l'aboutissement logique du " gendermainstreaming " et du " two income, two child " .



Luxembourg, un pays tranquille

Il s'agit toujours du même principe de la négation du rôle statistique du troisième enfant et au delà. La France connaît ce même phénomène avec les publications et les commentaires annuels des données démographiques annuelles. Il faut à tout prix nier le rôle pivot indispensable du troisième enfant et laisser les esprits s'acclimater à l'idée que la famille de deux enfants peut suffire à assurer non plus le renouvellement des générations mais l'équilibre ou la stabilité démographique ce qui est bien évidemment ne recoupe pas les mêmes notions.

Ils auraient pu ne pas naître

“ Nous sommes deux piliers ”, telle est la déclaration entendue de la part d’une jeune femme de trente six ans.

Aujourd’hui nous sommes comme deux piliers, telle est la stupéfiante déclaration de Sybille 36 ans. Pour cette jeune femme sa mère et elle s’apportent réconfort mutuel. Elle explique : “ Quand ma mère m’a attendue après deux garçons, il y avait l’avortement, la pilule et tout le monde lui a intimé : Tu ne vas pas le garder ” mais elle a tenu bon et aujourd’hui nous sommes deux piliers quand l’un s’effondre, l’autre le soutient.

Le patron d’Apple, Steve Jobs :

Sa mère était enceinte à seize ans, ne pouvant l’élever elle-même et ne souhaitant pas épouser son père ce qu’elle fera finalement quelques années plus tard elle avait choisi de le faire adopter. Pendant cinquante six ans, il mène la vie la plus trépidante qui soit, luttant avec acharnement contre la maladie, puis ayant enfin accepté l’inéluctable il déclara : “ Le simple fait que je vais mourir est la chose la plus importante et elle m’aide à prendre de grandes décisions ”.



Céline Dion :

Sa mère voulait avorter ce qui au premier abord paraîtrait étonnant car c’était pourtant la quatorzième de sa famille mais le fait semble avéré par les révélations de l’actrice qui affirme devoir sa vie à un prêtre catholique qui en a dissuadé sa mère. C’est ce que dévoile le blog “ Campagne Québec Vie ”, selon lequel son grand attachement à la vie proviendrait de cette révélation et expliquerait le dévouement dont elle a fait preuve auprès de son mari à la fin de sa vie de ce dernier.



Gérard Depardieu :

Sa mère voulait quitter son père violent pour refaire sa vie. Dans son autobiographie l’acteur révèle : “ Et dire qu’il ne devait pas être là celui-là ne cessait de répéter ma mère, mais comme il est mignon et comme je suis contente qu’il soit là ”.



“ J’ai survécu à ses aiguilles à tricoter, à ses queues de cerises et autres manoeuvres ” confie l’acteur. Et puis, partir aurait signifié abandonner les aînés à leur père ce que finalement elle ne souhaitait pas. “ L’amour a été plus fort que tout ” conclut-il.

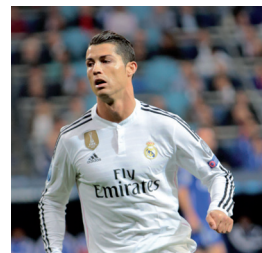
Gilbert Montagné :

Non, il n’est pas aveugle de naissance. Ses parents ont envisagé l’avortement mais il est né à cinq mois et demi sur une table de cuisine. En 1950, l’oxygène fournie aux prématurés était trop dosée et dans la couveuse de l’hôpital cette dernière lui a brûlé les yeux. Ce problème de dosage d’oxygène illustre d’ailleurs parfaitement les difficultés qui pourraient faire obstacle à l’ectogenèse. Mais, le chanteur n’en garde aucune rancune contre les médecins, la vie est plus forte que tout. Dans l’émission “ les Rages de Vivre ”, il délivre un magnifique témoignage d’espérance en venant toucher le pied d’un petit prématuré dans l’hôpital où lui-même avait été soigné quelque soixante cinq ans auparavant.



Christiano Ronaldo :

“ Maman, tu as voulu avorter et maintenant c’est moi qui fais vivre cette maison ” aurait-il affirmé lors de la révélation de ce fait. Dans l’île de Madère, sa mère Dolorès est très pauvre. A trente ans, déjà mère de trois enfants elle se demande comment elle va en élever un de plus. Mais son médecin refusa car elle ne présentait pas de véritables problèmes de santé.



Justin Bieber :

Sa mère Pattie Mallette enceinte à seize ans a subi des pressions à l’avortement et ce d’autant plus qu’alors très jeune et victime de violences sexuelles elle s’était réfugiée dans la drogue et l’alcool, mais elle tiendra bon coûte que coûte. Aujourd’hui, son fils fait sa fierté.



A l’inverse, d’autres ont eu leur vie brisée par un avortement et en ont témoigné. Ainsi, Mireille Mathieu “ L’enfant dont tu n’as pas voulu ”, et de même Dalida “ Il venait d’avoir dix-huit ans ” chantent respectivement les affres de leur douloureuse épreuve.

Des grands chefs d’Etat se livrent aussi, tel Mickael Gorbatchev qui révèle dans son autobiographie sa souffrance d’avoir accepté l’avortement de son premier enfant.

Une grande ville de l'Ouest bascule vers le Meilleur des Mondes

D'un côté, Il y a les lois qui bouleversent de façon violente notre paysage sociétal et d'un autre il y a les pratiques qui s'installent subrepticement sans loi. Quand une autorisation de construction de crématorium est donnée, c'est un établissement public et il est généralement géré par une collectivité territoriale.

Dans une grande ville de l'Ouest de la France, deux vieilles dames sont en train d'agoniser chacune dans leur chambre d'hôpital laissée porte ouverte, le sont elles naturellement ou y ont elles été aidées, nul ne le sait ni ne semble chercher à le savoir. Vraisemblablement, il s'agit de l'application de la loi Clyaés-Leonneti concernant la sédation profonde et continue.

Plus loin un autre service gère la planification familiale, appellation laissée volontairement suffisamment neutre . Mais c'est en avançant dans la rue que les mauvaises impressions s'accroissent. L'Église, style madeleine, est fermée, en pleine journée, des jeunes, mangent leurs chips assis devant l'entrée, ils n'ont certes pas l'air mal intentionné, mais ont-ils seulement conscience du fait qu'ils sont devant une Église.

Trois bureaux d'entreprise de pompes funèbres ont élu domicile juste à côté de l'hôpital. C'est assez normal, elles sont en concurrence et s'installent là où se trouve le " client ". Mais comment ne pas être effrayé par l'intense propagande qui y est effectuée pour l'incinération dans une région qui en était jusqu'à lors totalement épargnée (les visites des cimetières en témoignent). Deux des officines, affichent des faire-parts de décès avec incinération. Parmi eux, plus pernicieusement dans deux cas sur trois il s'agit de crémation effectuée juste après les obsèques religieuses. Ces faire-parts étant publiés pour servir de modèle, on voit bien qu'il y a une volonté de " fournir " le crématorium qui vient d'ouvrir il y a trois ans à dix kilomètres de la ville.

Et pour fournir du client comment ne pas le faire plus efficacement qu'en incitant les gens qui ont des obsèques religieuses, soit plus de 85 % des cas dans cette région qu'en insinuant que l'Église, qui malheureusement tolère vaguement cette pratique en privilégiant l'intention sur l'acte lui même, la considère désormais comme totalement normale.

Critère de rentabilité des crématoriums

Au vu des nouvelles normes, il faut 700 à 800 crémations par an pour qu'un site soit rentable et certains n'en réalisent que 400. Un quart d'entre eux sont financés par des collectivités territoriales. Les trois autres quarts par des investisseurs privés. Les nouvelles normes anti-pollution ont considérablement renforcé les coûts



Un crématorium ou un four à pain ? La ressemblance est troublante. D'ailleurs dans " Soleil Vert " l'énergie dégagée par les incinérations est utilisée comme carburant et dans le " Meilleur des Mondes " comme phosphore.



initiaux d'investissement. On perçoit que c'est au prix d'un intense marketing que les objectifs de rentabilité sont atteints.

Urnes funéraires systématiquement présentées dans les vitrines des officines de Pompes Funéraires, culpabilisation des personnes qui émettraient le souhait d'avoir de véritables funérailles : " Vous allez coûter cher à vos descendants ".

Michel et Augustin : pourquoi la cabbale?

Quand le lobby LGBT dévoile son vrai visage, totalitaire et n'admettant aucune différence et pratiquant la dissimulation.

L'entreprise de pâtisserie Michel et Augustin a été créée en 2004 par Michel de Rovira et Augustin Paluel-Marmont. Elle s'est rapprochée des cafés de luxe Starbucks et a cédé 40 % de son capital à Danone en 2016.

Ces produits un peu "bobos", aux emballages un peu écolo, un peu ludique, sont notamment vendus très largement par la filiale restauration de la S.N.C.F. Rien de

"tradi" en apparence et pourtant ils se sont rendus coupables d'affreux méfaits, ils ont soutenu Fillon "passe encore" La Manif pour Tous "cela devient déjà plus grave", "Gens de Confiance" Cette fois où allons nous ? ", Le Salon Beige "là c'est vraiment répréhensible". Mais outre ces "crimes" dont l'horreur va crescendo, il y a un fait encore plus abominable qui n'est guère évoqué. C'est bien sur ce point que l'on peut évoquer une stratégie de dissimulation. Augustin Paluel-Marmont a une petite fille trisomique de cinq ans dont il a l'audace d'être fier, Sarah 5 ans. Pour elle, il a participé au concours de la Fondation Lejeune, postant la photo de sa fille Sarah, sous le titre Et Sarah ? et ce en symétrie avec la ligne de mannequin pour enfants Et Eléonore ? On comprend donc pourquoi, l'entreprise est devenue à abattre. Evidemment pour les tenants de la culture de mort, être fier d'un enfant trisomique ne peut s'admettre. Comme l'a déclaré Jean Didier Vincent à Matthieu Vidard le 5 octobre 2012 dans l'émission "La tête au Carré" de France Inter un enfant trisomique se doit d'être "un poison" pour une famille. Pire encore Augustin et sa femme ont eu un autre enfant un cinquième après avoir déclaré vouloir le garder même s'il aurait été lui aussi trisomique. N'est ce pas là une marque absolue d'homophobie ! "Ma fille trisomique a réveillé

ma vie" a écrit Augustin dans le Pèlerin du 16 mai 2013. Alors qu'en est-il du tri génétique nécessaire pour qu'il ne naisse plus du tout d'enfants trisomiques. Le député Olivier Dussopt s'indignait le 4 février 2011 en Commission spéciale de bioéthique qu'il puisse encore naître 4 % d'enfants trisomiques. Oui le lobby LGBT déteste la différence et ne supporte la naissance d'enfants trisomiques.



Le lobby va donc instrumentaliser plus ou moins consciemment toutes les réticences de parlementaires, de philosophes de scientifiques à la naissance d'enfants

trisomiques pour imposer une humanité totalement parfaite et cette dernière ne pourra être totalement réalisée que par le biais de l'ectogenèse. On se souvient d'ailleurs de l'émoi suscité en août 2014 en Thaïlande à la révélation du refus d'un couple de commanditaires australiens de prendre "livraison" d'un petit garçon mongolien Gammy. Peut-on voir dans le mouvement LGBT ou mieux encore LGBTI une sorte d'aboutissement du marxisme ? Certains l'affirment, ainsi Todd Huizinga, ancien diplomate américain en poste à Bruxelles qui déclare : "Lorsque la réalité n'est pas



Augustin Paluel-Marmont

en adéquation avec leurs paroles, il faut trouver des arguments totalitaires et dans un monde sans vérité objective seuls ceux qui ont le pouvoir politique peuvent décider du contenu des droits de l'homme". C'est d'ailleurs un cardinal letton Janis Francis Pujats qui a connu les deux totalitarismes du XX^{ème} siècle dans leurs versions les plus

abjectes qui s'est insurgé pour affirmer qu'en matière de promotion des droits LGBT aucun régime n'avait eu de visées aussi totalitaire que l'Union européenne. Car bien entendu pour le lobby LGBT ceux que Gotz Aly appelle "Les anormaux" n'ont le droit de vivre ni à l'époque nazie ni en plein eugénisme bientôt transhumaniste. Ce sont donc les "enfants monstrueux" comme l'écrivait le Professeur Milliez.

Jim Caviezel et les lobbies

Après avoir tenu le rôle de Jésus dans la Passion du Christ du film de Mel Gibson, Jim Caviezel est le héros de la série Person of Interest, il a affirmé : “ Peu importe si cela nuit à ma carrière, je ne peux pas rester silencieux devant les avortements pratiqués librement et volontairement dans la société ” et il ajoute dans une Conférence à Boston : “ Nous sommes responsables de la mort de millions d’enfants dans le monde avant leur naissance et chaque année leur nombre augmente ”.

Quand je pense aux femmes qui ont avorté, je pense toujours que l’enfant aurait pu être un grand médecin, un grand musicien ou aurait pu sauver la vie de quelqu’un. Quelqu’un qui a avorté a subi une expérience horrible. La relation entre Hillary Clinton et Cecil Richards, président du Planned Parenthood est la suivante des millions de dollars de participation à la campagne électorale contre la promesse du maintien des subventions tant fédérées, fédérales et internationales.

L’organisation est par ailleurs devenue un puissant lobby au sein du parti démocrate.

Par ailleurs trois recours pro-avortement présentés par les plannings des trois Etats fédérés ont été déposés auprès de la Cour Suprême. En effet, la mort du juge Scalia gêne profondément les



Jim Caviezel



Cecil Richards



Antonin Scalia,
juge à la Cour Suprême (1986-2016)

pro-vie américains. Comment se situe dans ces conditions l’action déstabilisatrice du milliardaire Georges Soros. Que prépare le groupe Open Society ? Soros finance avortement, propagande et neutralisation de l’Eglise. Il s’est récemment vanté d’avoir totalement préparé la venue du Pape aux Etats-Unis en octobre 2015 et pour ce faire l’Open Society aurait tenté de susciter un assentiment individuel d’évêques et un soutien public de leur part aux thèmes de justice raciale et d’économie et en revanche de refuser le soutien aux théories du defunding pour lutter contre les agissements du Planned Parenthood. Egalement l’Open Society cherche à neutraliser toutes les tentatives de lutte contre l’homosexualité.

De part sa société Unknown-5, le milliardaire Georges Soros fervent soutien des révolutions colorées, finance parfois conjointement avec l’U.E de nombreuses ONG tel PICUM pour influencer les décideurs politiques. Si d’une part, des études de calcul de Q.I ont démontrées que ce dernier avait baissé de quatre points en quinze ans, d’un autre la recherche d’un homme nouveau trouve sa raison d’être dans la hiérarchisation sociale des individus en fonction de leur capacité calculatoire. Alors même que les réactions émotionnelles ont assuré la survie de l’humanité au cours des siècles.

QUAND L'ESPOIR VIENT DE L'EST

En 1993, en Pologne une première loi avait considérablement réduit les possibilités d'avortement. Cependant l'acte continuait à être autorisé en cas d'anomalie de l'enfant.

La mort d'un enfant trisomique ayant survécu à un avortement a bouleversé l'opinion publique et ce d'autant qu'aucun soins n'ait été prodigué et que le bébé ait été laissé délibérément mourir. On note d'ailleurs la différence du degré d'humanité.

Un pays qui a subi quarante cinq ans de dictature communiste et qui est resté imprégné de culture catholique se hérisse beaucoup plus nettement contre la mort d'un enfant. C'est ce qui explique que le mouvement pro-vie y ait conservé plus d'influence que dans les pays occidentaux. La Pologne va une nouvelle fois examiner un projet de loi visant à totalement restreindre les possibilités d'avortement. Après une première tentative échouée en 2012, cette fois l'initiative semble désormais la bonne. Parallèlement le gouvernement tente d'améliorer la situation financière des familles en instituant une taxe sur les ventes au détail, ce que la Commission européenne tente

de bloquer en suspendant son application pour atteinte à la libre concurrence, arguant qu'elle en viendrait à pénaliser les grandes surfaces.

Les possibilités de prise en charge des enfants handicapés par les collectivités locales d'enfants handicapés sont multipliées. Selon le nouveau projet, l'avortement ne sera autorisé qu'en cas de danger pour la vie de la vie de la mère. Preuve de la force du mouvement pro-vie dans le pays l'association internationale pro-vie Citizen Go par la voix de sa porte-parole Magdalena Korzekwa-Zaliskuk s'insurge contre la tentative de censure sur la vérité de l'avortement effectuée en France par Marisol Touraine.

En Hongrie, un ministère de la christianophobie vient d'être institué. En Russie, le poste de ministre de la Famille a été confié à une mère de six enfants qui voudrait limiter le recours à l'avortement. Aux récentes élections législatives, 53 % des députés appartiennent au parti majoritaire très favorable à la famille et un député Vitali

Milounov s'illustre par un grand attachement à la politique familiale.

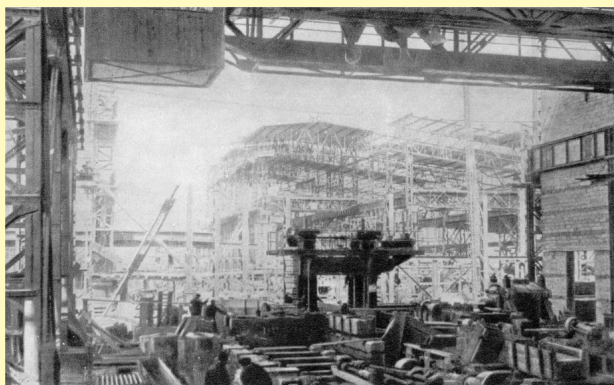


Magdalena
Korzekwa Kaliszuk



Vitali Milounov

Quand un pays devient communiste : il impose l'avortement en 1921 en U.R.S.S.
Espagne républicaine en 1936 : Frédéric Montseny.



Puis dès 1945, l'avortement est autorisé dans les Républiques Populaires de l'Est.

Parfois, l'accès à l'avortement devient une variable de la démographie, tel en U.R.S.S. après la deuxième guerre mondiale. De toute façon, il n'y a aucune considération pour l'enfant à naître, ni pour sa mère.

VIE DE L'ASSOCIATION

Comment nous aider



Journées du 9 et 10 octobre au Port-Marly

Les amis de Jean-Bernard Grenouilleau (1929-2011)
fondateur de Laissez-les-Vivre, SOS Futures Mères et inventeur du nom,
vous invitent à commémorer la 30ème cérémonie :

“ Plus jamais la guerre aux enfants à naître ”

**le vendredi 11 Novembre 2016 à 11 heures
Place du Trocadéro - Paris 16^e**

DÉDUCTION FISCALE

Au recto, vous trouverez un appel de cotisations ; deux cas de figure peuvent se présenter :

- ☐ vous n'avez pas encore réglé votre cotisation 2016 : il est encore temps de la régler
- ☐ vous avez déjà réglé votre cotisation 2016 :

- soit, vous pouvez effectuer un don complémentaire pour 2016
- soit, vous pouvez déjà régler votre cotisation 2016

Dans tous les cas, seule la date de versement compte pour l'établissement de votre reçu fiscal annuel, indépendamment de l'année de cotisation concernée.

Tout don ou cotisation versé au plus tard le 31 décembre 2016 pourra être déduit de vos revenus 2016. En effet, conformément à l'article 200 du code général des impôts, les dons versés à notre œuvre d'intérêt général ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % de leur montant (dans la limite de 20 % du revenu imposable) : ce qui signifie qu'un don de 100 € vous coûte réellement 34 €.

Tous les reçus fiscaux de l'année 2016 vous seront adressés avant le 31 mars 2017, soit deux mois avant la date limite de déclaration (31 mai 2017).

Malgré la “ censure ” les appels arrivent

Bien sûr les appels nous arrivent toujours, ils sont pressants et il faut répondre car la crise économique est vive et les besoins toujours là. Mais, nous demande-t-on souvent êtes vous gênés par le nouveau site gouvernemental, il serait effectivement faux de prétendre que nous ne le sommes pas, mais le numéro peut toujours être retrouvé notamment grâce aux autocollants dont nous essayons de multiplier la distribution.

Devant la cruauté et le nihilisme des cœurs, comment trouver un réconfort dans une parole sereine, une main tendue, une écoute et surtout une aide matérielle et financière sans laquelle rien n'est possible.

Près de Limoges, Séverine a deux jumelles de quatre mois et pour elle la vie n'est pas facile. A

vingt neuf ans, rien n'aura été épargné à cette serveuse, pressions de son employeur, menaces de rupture proférées par son conjoint. Sans l'aide répétée de l'association, elle n'aurait pas pu assumer dignement ses filles.



Kenza, la fille de Manon



Lucie, la fille de Sidonie

Difficile aussi pour cette jeune vendeuse de Bretagne, Manon 18 ans enceinte et soumise elle au chantage de sa famille. Elle accouche néanmoins d'une petite fille et s'accroche à l'aide qu'on lui fournit.

Pour Sidonie demeurant à Herblay au R.S.A, la situation est plus difficile et ce d'autant plus qu'elle élève déjà deux grandes filles. Bien sûr les appels nous arrivent toujours, ils sont pressants et il faut répondre car la crise économique est vive et les besoins toujours là.



LAISSEZ-LES-VIVRE
S.O.S.
FUTURES MÈRES

ACCUEIL ET ÉCOUTE

0 800 868 838

NUMÉRO VERT (appel gratuit depuis un poste fixe)

☐ COTISATION 2016 (entourer l'année correspondante)

- ☐ de membre actif (25 €) €
- ☐ de soutien (50 € ; 75 € ; 100 €...) €
- ☐ de membre d'honneur (150 €) €
- ☐ de membre bienfaiteur (500 €) €

☐ Abonnement au *Courrier de LLV* (18 €) €

☐ Don dédié à **SOS FUTURES MÈRES** €

☐ Don dédié à **SOS FAMILLES** €

☐ Don de soutien (montant libre) €

TOTAL €

☐ MERCI DE COCHER CETTE CASE SI NOUVELLE ADRESSE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

@

190

☐ REÇU FISCAL DEMANDÉ (permettant une déductibilité fiscale de 66% des sommes versées)

Règlement à l'ordre de LAISSEZ-LES-VIVRE, SOS FUTURES MERES ou SOS FAMILLES selon votre choix principal

LLV-SOS FM - BP 111 – 75463 PARIS CEDEX 10

CCP 1298 65 N PARIS